

Dépenses d'élection

sabilité de rendre les dépenses publiques et d'intenter des poursuites au besoin.

Je crois que c'est une chose que le comité devrait examiner et j'espère que le président du Conseil privé (M. MacEachen) proposera un amendement prévoyant la désignation d'un registraire qui pourrait relever du Directeur général des élections lequel serait investi de l'autorité nécessaire. Quand ce dernier douterait du contenu des rapports financiers ou aurait raison de croire que les rapports financiers de certains candidats ou partis politiques sont truqués, il aurait le pouvoir d'enquêter sur ces rapports et de les rendre publics par le truchement du Parlement. Il incomberait ensuite au ministre de la Justice (M. Lang)—mais pas le ministre actuel—ou à tout citoyen, parti politique ou candidat, d'intenter les poursuites qui s'imposeraient.

En ce qui concerne les organes d'information, j'aimerais répéter pour la nième fois, et là mes amis du parti libéral et du parti conservateur ne seront pas d'accord, mais je sais que ceux du Crédit social le seront, que les six heures et demie de temps d'antenne accordées pendant une campagne électorale devraient être divisées en parties égales parmi les candidats des partis politiques reconnus.

Une campagne électorale est une course comme une autre en ce sens que tous les candidats et les partis partent du même endroit. Ils peuvent ne pas aboutir au même point, mais tout le monde part du même pied. Nous reconnaissons que le temps d'antenne accordé gratuitement par les organes d'information et notamment Radio-Canada entre les élections devrait être divisé proportionnellement au nombre de députés de chaque parti, mais pendant les 28 jours de la campagne électorale, les six heures et demie de temps d'antenne devraient être divisées en parties égales entre les partis. Le parti libéral est très impopulaire dans certaines régions du pays, tandis que dans d'autres, le parti conservateur est en voie d'extinction, alors que dans certaines régions du pays, le parti néo-démocrate et le Crédit social ne parviennent pas à se faire entendre. Mais, dans l'ensemble du pays, les six heures et demie de temps d'antenne accordées pendant la campagne électorale devraient être divisées de façon égale parmi ces partis et ces candidats.

Certaines gens, dont un ou deux de mes collègues, ont demandé que les candidats ne soient pas limités pour l'achat de temps d'antenne. Je suis assez d'accord sur ce point. Je ne suis pas sûr qu'il devrait y avoir une limite. Je pense que l'État devrait intervenir pour limiter les dépenses et demander que les sources des contributions soient dévoilées. L'État a le droit d'intervenir, car le public a le droit de savoir, mais la façon dont les candidats dépensent leur argent et le montant qu'ils dépensent ne regardent qu'eux, leurs électeurs et leur parti. S'ils n'ont que \$25,000 à dépenser et qu'ils sont assez fous pour choisir de tout consacrer à des émissions de télévision, c'est leur affaire et je pense que les électeurs leur montreront s'ils ont tort ou raison. Mais je ne pense pas que l'État puisse intervenir en ce qui concerne l'usage qui est fait de l'argent.

Le président du Conseil privé, en débattant la question de la divulgation totale, a parlé de l'anonymat et de son maintien pour les dons de \$100 ou moins. Je voudrais lui

[M. Benjamin.]

signaler que si ce projet de loi respectait la politique du NPD et du CCF qui l'avait précédé, il y aurait divulgation complète et totale de tous les dons.

Je ne dis pas cela à la légère, monsieur l'Orateur, car je crains fort que si le projet de loi renfermait cette disposition, elle nuirait à mon parti plus qu'à tout autre au Canada. En raison de mes remarques préliminaires, cette répugnance de la part de la population, par suite de ce qu'on dit de la politique et des hommes politiques, à faire savoir qu'elle a contribué au parti politique qu'elle appuie—et je crains que telle sera la répercussion des dispositions régissant la divulgation complète, en dépit de son caractère limité—incitera certaines gens à hésiter sinon à refuser de soutenir financièrement leurs croyances politiques. Nous devons toutefois commencer quelque part et bien que la portée de cette disposition ne soit pas aussi étendue que nous l'aurions aimé, ce sera au moins un commencement.

Il y a des hommes d'affaires dans ma circonscription, la plupart d'entre eux ne votent pas pour moi ou pour mon parti, mais quelques-uns ont fait un don et ceux qui ont contribué à ma campagne dans Regina-Lake Centre l'ont fait à titre d'apport de leur entreprise au régime démocratique. En aucun cas, et à aucun moment, il n'y a eu de conditions ni de demande subséquente de faveur spéciale ou de traitement particulier. L'homme d'affaires qui fait des dons à un parti politique de cette façon ne doit jamais hésiter à les rendre publics. Je pense que la même chose s'applique à un syndicat ou à n'importe quel autre organisme. Les citoyens devraient être fiers de dire à qui ils font des dons.

● (2130)

Monsieur l'Orateur, pendant des années des membres de notre parti ont parlé d'accorder des déductions d'impôt sur le revenu pour les contributions aux partis politiques. Je suis heureux de voir que ce bill prévoit un crédit d'impôt. En fait, mes collègues et moi-même en avons bien ri. Lorsque nous parlions du rapport de la Commission Carter sur la fiscalité et de l'usage de crédits d'impôt pour accorder des exemptions aux gagne-petit et aux classes à revenus moyens, on nous disait toujours que c'était impossible. Mais lorsqu'il s'agit des contributions aux partis politiques, le gouvernement et l'opposition officielle acceptent brusquement les crédits d'impôt. Je ne m'en plains pas. Je considère que c'est un premier pas. Et c'est dans un bill visant à limiter les dépenses d'élection que l'on commence à accorder des crédits d'impôt.

Les changements annoncés par le président du Conseil privé aux dispositions du bill présenté il y a un an me plaisent. Le bill actuel sera beaucoup plus équitable et plus utile pour ceux qui font de petites contributions aux partis politiques. J'espère seulement que si un crédit d'impôt pour les contributions à un parti politique est valable, cela entraînera un changement important en profondeur de l'attitude de l'opposition officielle et du parti au pouvoir envers tout l'ensemble de la réforme fiscale. Il existe bien d'autres secteurs qui touchent les contribuables et où les crédits d'impôt pourraient être aussi valables ou même plus que dans le présent bill.